



## Après divorce peux t-on continué a etre regularié ?

Par **TESTEUR75**, le **10/10/2009** à **20:38**

Bonjour,

le titre de mon post n'est pas très explicite je tente de mieux expliquer mes inquiétudes .

- en France depuis 5ans.

-je suis salarié en CDI depuis plus d'un ans et demi et d' origine africaine .

-marié depuis deux ans , en ce moment en divorce ...

-mon titre de séjour est d' un an renouvelable .

-prochaine régularisation en mars 2010.

Étant en CDI j'ai exposé le problème ( de divorce avec une femme violente prête a me débiter auprès de la préfecture) a mes responsables hiérarchique qui sont prêt et s'engage par tout les moyens possible pour œuvrer auprès de la préfecture pour pas que l' on stoppe mon titre de séjour après mon divorce. a cause de mon travail bien fait et mon sérieux.

mes questions sont les suivantes:

1- est ce que mon entreprise peux, par un moyen quelconque me permettre d'être toujours être régulariser?

2- après le divorce que faire auprès de la préfecture comme démarche pour leur informer que mon entreprise se porte garant de mon attache en France?

3- vers qui me diriger pour être informer ? quand a continuer a être régulariser . une assistante sociale? un avocat? ou directement avec la préfecture?

4- quelle démarches mon entreprise doit entreprendre pour moi? si ils veulent m'aider a ma régularisation??

NB: Mon entreprise est une très grande boite donc forcément c'est pas de la magouille ou

autre.

merci a tous pour vos réponses qui me conduirons.

merci

Par **miouze**, le **14/10/2009** à **06:43**

tu ne peux rien faire ,ta situation professionnel n'a rien avoir.

la vie privee est rompu ,donc tu n'as aucune chance.

faut probable que tu as fait un mariage gris!!!!

Par **ritzser**, le **27/01/2010** à **08:49**

Bonjour,

Prends toi un avocat,je pense qu'avec ton CDI c'est possible de changer de statut et obtenir une carte de sejour dans le cadre du travail.

Bonne chance